



Section Française

# INTERNATIONAL POLICE ASSOCIATION

## Section Française

« ONG à statuts consultatifs (spécial) auprès du Conseil Economique et Social des Nations Unies,  
à statuts consultatif auprès du Conseil de l'Europe, de l'Organisation des Etats Américains et de l'UNESCO,  
ONG internationale entretenant des relations opérationnelles au sein d'Europol »

*"NGO in Consultative (Special) Status with the Economic and Social Council of the United Nations  
in Consultative Status with the Council of Europe, the Organisation of American States and UNESCO;  
International NGO maintaining operational relations within EUROPOL."*

Siège social :

### IPA France

Fort de Charenton Rue Pierre Curie  
94706 MAISONS ALFORT Cedex

Tel : 01.45.18.00.94

Site Web : [www.ipafrance.org](http://www.ipafrance.org)

Courriel : [ipafrance@ipafrance.org](mailto:ipafrance@ipafrance.org)

Courriel :

[ipafrance@ipafrance.org](mailto:ipafrance@ipafrance.org)

IPA/SF/BN/PN/2018

Le 26 février 2018

## PROCES VERBAL DE VALIDATION DES CANDIDATURES A L'ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU NATIONAL

CONSEIL NATIONAL ELECTIF

PARENT

Les 28, 29 et 30 mars 2018

Dans le cadre des élections des membres du Bureau National de l'IPA France qui se tiendront le 30 mars 2018 à PARENT(63), un appel à candidatures aux adhérents ordinaires ayant adhéré avant le 29 janvier 2017 a été adressé le 15 décembre 2017.

### Article 7.3 du règlement intérieur :

**Peuvent être candidats, tous les membres ordinaires à jour de leur cotisation** (année de l'élection en cours comprise) et justifiant à la date limite du dépôt de leur candidature d'un minimum de 12 mois d'ancienneté effective à l'IPA.

Les candidatures au Bureau National devront parvenir au siège social, soixante jours(60) avant la date des élections.

Ils devront donc être à jour de leurs cotisations 2017 et 2018 au moment de la réception des candidatures.

La date limite de réception des candidatures au Bureau National a été fixée : au 29 janvier 2018.

Les membres du secrétariat national et la Présidente nationale de l'IPA France se sont réunis le 17 février 2018 afin d'étudier la recevabilité des candidatures reçues.

Ce procès-verbal a été présenté aux membres du bureau national pour validation.

## **Liste des candidatures reçues :**

Concernant la cotisation 2018 figure la date de réception du règlement au siège de l'IPA France, sachant que la date limite pour être candidat est le 29 janvier 2018.

BD ou BN	N° adhérent	Date adhésion	Nom prénom	Cotisation 2017	Cotisation 2018	Réception au siège
63	43452	04032014	AVRILLON Nicolas	OUI	21012018	17012018
92	42572	27022010	BEN KHELIFA Nébil	OUI	01022018	17012018
78	42806	16052011	BEN SRAIR Walid	OUI	18022018	18012018
94	41975	15032007	BERBUDEAU Philippe	OUI	27012018	17012018
75	41355	15032006	BOULENGUEZ Olivier	OUI	15012018	23012018
92	42578	01032010	BOULY Hervé	OUI	31012018	19012018
31	42884	01012012	CINQUIN Christophe	OUI	02022018	17012018
91	43294	03092013	DELEGLISE Florent	OUI	16012018	26012018
75	40094	01112000	DUBOIS Jean Louis	OUI	26022018	17012018
91	43411	05022014	FRESKO Brice	OUI	29012018	26012018
69	42683	23122010	GAUTHIER Philippe	OUI	27012018	25012018
91	43878	02042015	JANON Nicolas	OUI	08122017	26012018
983	42814	25062011	LARROUY Thierry	OUI	21012018	23012018
75	30930	16021989	MOREAU Roland	OUI	25012018	17012018
983	37437	15031996	NOISILLER Michel	OUI	02012018	16012018
30	44138	01012016	PALISSE Claire	OUI	01022018	30012018
92	30296	16051988	PERRIGAULT Maurice	OUI	05022018	23012018
33	42183	01052008	PROVOST Sébastien	OUI	16022018	17012018
31	44351	28062016	QUEVILLY David	OUI	23022018	05012018
14	39512	01061999	RAPEL Dominique	OUI	23022018	08022018
93	42695	15012011	ROBERT Philippe	OUI	02022018	19012018
92	42734	03032011	THIERRY Céline	OUI	31012018	17012018

## **DATE DE RECEPTION DES CANDIDATURES :**

**Deux candidatures sont arrivées par mail au secrétariat national avant le 29 janvier mais par courrier au siège de l'IPA France après le 29 janvier 2018.**

BD ou BN	N° adhérent	Date adhésion	Nom prénom	Date réception par mail	Date envoi par la poste	Date réception au siège
30	44138	01012016	PALISSE Claire	26012018	26012018 LR/AR	30012018
14	39512	01061999	RAPEL Dominique	23012018	23022018	08022018

Compte tenu de la date d'arrivée au siège, ces deux candidatures ne peuvent pas être validées.

## **DATE D'ADHESION (avant le 29 janvier 2017) :**

Tous les candidats ont adhéré avant le 29 janvier 2017.

**DATE DE PAIEMENT DE LA COTISATION 2017 et 2018 au siège de l'IPA France au 29 JANVIER 2018 :**

Tous les candidats ont payé la cotisation 2017.

Concernant le paiement de la cotisation 2018, il est constaté que le paiement de la cotisation 2018 concernant 12 candidats n'est pas arrivé au siège de l'IPA France à la date du 29 janvier 2018 ; Ces 12 candidats n'étaient donc pas détenteur de la carte de membre IPA 2018 à la date du 29 janvier 2018.

Il est rappelé l'article 7.3 du règlement intérieur prévoit que les candidats doivent être à jour du paiement des cotisations 2017 et 2018 pour remplir les conditions pour être candidat aux élections nationales à la date limite du dépôt des candidatures.

Voici la liste des 12 candidats concernés :

BD ou BN	N° adhérent	Nom prénom	Cotisation 2017	Cotisation 2018
92	42572	BEN KHELIFA Nébil	OUI	01022018
78	42806	BEN SRAIR Walid	OUI	18022018
92	42578	BOULY Hervé	OUI	31012018
31	42884	CINQUIN Christophe	OUI	02022018
75	40094	DUBOIS Jean Louis	OUI	26022018
30	44138	PALISSE Claire	OUI	01022018
92	30296	PERRIGAULT Maurice	OUI	05022018
33	42183	PROVOST Sébastien	OUI	16022018
31	44351	QUEVILLY David	OUI	23022018
14	39512	RAPEL Dominique	OUI	23022018
93	42695	ROBERT Philippe	OUI	02022018
92	42734	THIERRY Céline	OUI	31012018

**Il est à noté que plusieurs erreurs de rédaction figurent dans l'appel à candidature et l'imprimé de candidature.**

A savoir /

- 1) L'appel à candidature indique : « Vous trouverez au dos de ce document l'imprimé de candidature à compléter, signer et renvoyer par mail à l'adresse [ipafrance@ipafrance.org](mailto:ipafrance@ipafrance.org) ou par la pose au siège de l'IPA France à l'adresse »

L'adhérent peut comprendre dans cette phrase que l'envoi par mail est suffisant pour faire parvenir sa candidature.

- 2) Ensuite l'appel à candidature indique : « votre candidature doit arriver impérativement au siège de l'IPA France le lundi 29 janvier 2018 au plus tard soit 60 jours avant la date des élections du 30 mars 2018 »

L'adhérent peut comprendre que l'envoi par mail sur l'adresse du secrétariat national peut correspondre à la réception de sa candidature au siège.

- 3) L'appel à candidature se termine par : « vous devez vous assurer que votre candidature est bien arrivée au siège social de l'IPA France pour le 29 janvier au plus tard »

L'adhérent peut comprendre que l'accusé de réception par mail peut attester de la bonne réception de sa candidature au siège de l'IPA sur l'adresse mail du secrétariat.

- 4) L'imprimé de candidature stipule également que la candidature doit parvenir impérativement au siège social et que les candidatures peuvent être envoyées par la poste ou par mail.

Afin de ne pas pénaliser les candidats, les membres du bureau national proposent de retenir toutes les candidatures qui sont arrivées par mail sur l'adresse du secrétariat national avant le 29 janvier 2018 MINUIT.

### **Problème d'affichage du carré permettant de cocher le poste de SGNA2 :**

Concernant l'absence de l'affichage du carré permettant de cocher le poste de secrétaire général adjoint n°2, un candidat a ajouté le carré manquant et a coché alors que d'autres non. Les statuts prévoient l'élection d'un ou deux secrétaires adjoints.

Le but étant de ne pas pénaliser les candidats, Il est donc proposé que tous les candidats qui ont cochés le poste SGNA 1 et/ou SGNA 2 puissent avoir leur candidature retenue pour les deux postes. Ils gardent la possibilité de maintenir ou retirer leur candidature sur un des deux postes jusqu'au jour des élections.

### **En conclusion :**

Les membres du Bureau National valident les candidatures des 10 adhérents ci-dessous qui remplissent toutes les conditions prévues à l'article 7.3 du règlement intérieur.

Nicolas AVRILLON, Philippe BERBUDEAU, Olivier BOULENGUEZ, Florent DELEGLISE, Brice FRESKO, Philippe GAUTHIER, Nicolas JANON, Thierry LARROUY, Roland MOREAU, Michel NOISILLER,

Les membres du Bureau National proposent de soumettre aux membres du conseil national, la validation des candidatures des 12 adhérents qui n'étaient pas à jour du paiement de la cotisation 2018, au siège de l'IPA France, à la date limite du dépôt de candidature du 29 janvier 2018. (Voir tableau ci-dessus).

Le 26 février 2018.

Le Secrétariat Général National